

## **CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DE VENTE**

### **FORMATIONS**

#### ***Article 1 : Généralités***

La validation des conditions générales de vente et d'utilisation : toute inscription ou achat via internet ou un bulletin d'inscription papier ou devis implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales.

#### ***Article 2 : Contenu des formations, modifications***

2.1 Le contenu des formations est décrit dans l'onglet *Formations* sur le site internet ([www.isislesateliersetformations.fr](http://www.isislesateliersetformations.fr))

2.2 Lors du déroulement des formations, certaines activités proposées pourront être adaptées ou modifiées compte tenu notamment de leur dépendance étroite vis-à-vis des conditions météorologiques (cueillette lavande...). Le formateur tentera au mieux de proposer des prestations équivalentes. En toute hypothèse, Isis, Les Ateliers et Formations ne pourra être tenue comme responsable de ces modifications et aucun dédommagement ne pourra être réclamé par le stagiaire.

#### ***Article 3 : Réservations – Dates.***

3.1 Les réservations sont prises en compte par Isis, Les Ateliers et Formations dans leur ordre de réception. Isis, Les Ateliers et Formations mettra tout en œuvre pour respecter les dates de stage souhaitées par le participant. Isis, Les Ateliers et Formations confirmera la réalisation du stage dès réception du paiement.

3.2 Les formations-cadeaux (sans indication de date) : ces montants prépayés donnent droit à la participation à une formation et sont valables 12 mois à partir de la date d'émission. Le bénéficiaire s'inscrira par internet ou par téléphone, grâce au code qui figure sur le courrier qui lui est remis, à la date de son choix, en fonction des places disponibles le jour de l'inscription. Si le bénéficiaire ne peut pas participer pour une raison qui incombe à Isis, Les Ateliers et Formations, il lui sera proposé une autre formation de même valeur ou le remboursement. Il est possible de participer à une formation différent de celui indiqué sur le « courrier cadeau » (demande à faire par téléphone ou par courrier uniquement). Si le prix est plus élevé que le montant du courrier cadeau (frais de dossier inclus), le participant aura à payer le complément à Isis, Les Ateliers et Formations lors de l'inscription. Si la formation choisie est moins chère que le montant du chèque cadeau, le participant bénéficiera d'un crédit à valoir sur une autre formation. En cas de perte de son chèque cadeau ou de non utilisation à échéance, il ne sera procédé à aucun remboursement.

3.3 En vous inscrivant à une formation chez Isis, Les Ateliers et Formations, vous acceptez que vos coordonnées soient transmises au(x) formateur(s) et aux autres participants d'une

même session, afin de faciliter l'organisation et la logistique (co-voiturage, repas, hébergement ...).

#### **Article 4 : taille du groupe**

4.1 Certaines formations sont organisées compte tenu d'un nombre minimum de participants. Ce nombre varie d'une formation à l'autre et peut être fourni sur simple demande. Si ce nombre n'est pas atteint 6 jours avant la date prévue pour la formation, il est expressément convenu que Isis, Les Ateliers et Formations ne serait pas tenue de maintenir la formation. Les sommes déjà versées seront restituées aux participants ou reportées sur une autre date ou une autre formation.

4.2 Si le nombre d'inscriptions était trop élevé pour une formation, Isis, Les Ateliers et Formations proposera de nouvelles dates de formation. En cas de refus des nouvelles dates proposées, les sommes déjà versées seront intégralement restituées.

#### **Article 5 : Prix et modalités de paiement**

5.1 La totalité du prix est à payer au moment de l'inscription pour les formations dont les montants unitaires sont inférieurs à 300 €. Pour les formations dont les montants sont égaux ou supérieurs à 300 €, il est proposé un paiement échelonné (en 2, 3 ou 4 fois sur demande) - dans ce cas, seuls un paiement par chèques est possible. Le premier paiement est débité à l'inscription, le solde 3 semaines avant la date effective de la formation.

5.2 Toute participation réalisée dans le cadre de la formation professionnelle donnera lieu à un devis.

#### **Article 6 : Conditions d'annulation**

6.1 Annulation par Isis, Les Ateliers et Formations. Isis, Les Ateliers et Formations pourrait être amenée à annuler la formation en cas d'impossibilité physique ou matérielle (ex : inondation) pour le formateur d'assurer la formation prévue. Dans cette hypothèse, Isis, Les Ateliers et Formations remboursera aux stagiaires les sommes versées ou proposera de nouvelles dates ou une formation pour une activité différente de valeur équivalente, à l'exclusion de toute indemnité.

6.2 Annulation par le stagiaire. En retournant son bulletin d'inscription par courrier ou en le validant par Internet, le participant s'engage de manière définitive. La réalisation de certaines formations proposée et soumise à une condition d'effectif minimum (article 4). Isis, Les Ateliers et Formations ne peut par conséquent accepter des annulations sans conserver de dédommagement.

Ainsi, lorsque l'annulation est due au seul fait du stagiaire, quelle qu'en soit la cause, Isis, Les Ateliers et Formations conservera à titre de dédit 30% du montant du si l'annulation

intervient plus de 20 jours avant le début de la formation. Si l'annulation intervient entre le 20ème jour et la date de début de la formation, la totalité de la somme est due. Il ne sera procédé à aucun remboursement si le stagiaire ne se présente pas ou décide d'écourter la formation.

6.3 Report par le stagiaire. Si le stagiaire souhaite reporter sa formation à une autre date, il est possible de le faire sans aucune pénalité jusqu'à 45 jours avant la date de début. Au delà, le participant, pour valider la nouvelle date, devra s'acquitter de frais de report : 30% du montant entre le 44ème et le 20ème jour avant la date de début, 50 % à moins de 20 jours et jusqu'à la veille du démarrage de la session. Aucun report n'est possible au-delà. Pour que le report soit validé, le montant correspondant doit parvenir à Isis, Les Ateliers et Formations au plus tard une semaine après la date de début.

### ***Article 7 : Responsabilités***

7.1 Responsabilité du stagiaire. En retournant son bulletin d'inscription, le stagiaire reconnaît n'être atteint d'aucune maladie, infirmité, allergie rendant incompatible le bon déroulement de la formation avec son état de santé. Il s'engage à respecter les consignes de sécurité, et notamment à porter certains accessoires tels que des lunettes de protection, ainsi que les conseils d'utilisation des produits ou des outils et outillages qui lui seront donnés par le formateur. Chaque stagiaire devra vérifier qu'il est bien couvert à titre personnel pour l'activité choisie.

7.2 Responsabilité de Isis, Les Ateliers et Formations. Isis, Les Ateliers et Formations déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile vie associative qui couvre « les dommages corporels, matériels, immatériels directement consécutifs à des dommages matériels et corporels garantis, causés à autrui et résultant d'un accident survenu du fait d'activités exercées par l'assuré (le stagiaire) et se déroulant au cours des formations».

### ***Article 8 : Informatique et liberté***

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant est informé que les informations communiquées sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet ultérieurement de traitement automatisé. Le participant est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les renseignements le concernant.